

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE RSA
DES POLES DE CAUSSADE - NEGREPELISSE**

A.D. n° 2015-838

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion ;

VU le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au RSA ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Les arrêtés n° 2011-342, n° 2011-343, n° 2011-1215 et n° 2012-1743 sont rapportés.

Article 2 : L'Equipe Pluridisciplinaire RSA des pôles de CAUSSADE – NEGREPELISSE est composée comme suit :

a) **Président** : Monsieur Léopold VIGUIE.

b) **Membres de l'équipe**

– Collège des représentants du Conseil Départemental :

Titulaires	Suppléants
Gérard HEBRARD Léopold VIGUIE Michel WEILL	Monique FERRERO Véronique COLOMBIE José GONZALEZ

– Collège des représentants des professionnels et structures d'insertion :

* Madame ou Monsieur le Directeur de l'Agence de Pôle Emploi (ou son représentant) territorialement et catégoriellement concerné :

Directeurs	Agences
Salah ATIQ Cédric GARDETTE Caroline PAILHASSARD	Castelsarrasin Montauban Nord Montauban Albasud

* Mesdames les représentantes du PLIE Midi-Quercy (Madame Fabienne PERN-SAVIGNAC, Maire de Montricoux et Madame Sarah PARAJON, coordinatrice du PLIE Midi-Quercy),

* Mesdames les Responsables de Pôle de la DSD (ou leurs représentants) concernées :

Pôles	Responsables
Caussade Nègrepelisse	Corinne TABAALI Brigitte CUILA

* Mesdames ou Messieurs les Assistants Sociaux et Agents de Développement pour l'Emploi (ou leurs représentants) concernées,

– Collège des représentants des usagers :

* Mesdames ou Messieurs les représentants des bénéficiaires du RSA.

Article 3 : Les présentes dispositions s'appliquent à compter du 28 avril 2015.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban,
le 28 avril 2015

Le Président,

*
* *